



Centre d'études
économiques
et sociales du
Groupe ALPHA

La stratégie de Lisbonne en quelques mots

Juin 2005

Pascal Nonat

La politique de l'Union Européenne, dite « Stratégie de Lisbonne », a été adoptée en 2000 pour doter l'UE d'une économie forte et hautement compétitive à l'horizon 2010. Les moyens retenus privilégient l'approfondissement du marché intérieur (notamment en matière de services), un environnement plus favorable au développement des entreprises et de l'innovation, la « modernisation » des systèmes sociaux des états membres et la convergence des politiques nationales.

Le discours économique et politique fait souvent référence à cette « stratégie », dont certaines modalités projetées ont pu faire l'objet de vives controverses (à l'exemple du projet de directive « Bolkestein » sur les services).

La présente note n'a pas pour but de faire une analyse de cette stratégie mais seulement d'en présenter quelques points de repère sur les modalités institutionnelles, les principaux objectifs et les résultats à mi-parcours en 2005.

Alpha Études

19 rue Fauchier
13002 Marseille

Tél. : 04 91 14 81 30

Fax : 04 91 14 81 31

www.alpha-etudes.com

www.groupe-alpha.com



1 La « stratégie de Lisbonne »

Le conseil européen réuni à Lisbonne les 23 et 24 mars 2000 a adopté une stratégie s'étalant sur 10 ans (jusqu'en 2010) et visant à « ***faire de l'UE, l'économie de la connaissance, la plus compétitive et la plus dynamique du monde*** » (ceci en comparaison avec la situation des Etats Unis qui semblent avoir pris un avantage durable sur l'Europe en termes de compétitivité, de croissance, de R&D et d'innovation...). Selon cette stratégie, la primauté est mise sur le développement de la croissance économique et de la compétitivité des entreprises qui devrait permettre la création d'emplois et favoriser ensuite des politiques sociales et environnementales assurant développement durable et cohésion sociale.

Après l'affirmation de l'objectif stratégique ci-dessus, le conseil européen avait insisté sur une nouvelle méthode de mise en œuvre de cette stratégie globale appelée **méthode ouverte de coordination (MOC)** des politiques et actions engagées en Europe : cette méthode consiste, par le biais de lignes directrices définies par la Commission et ayant un caractère incitatif, à **organiser la convergence entre politiques nationales en dehors du strict cadre légal et réglementaire de l'UE.**

La stratégie de Lisbonne a été déclinée en **une série d'objectifs**:

- ✓ une société de l'information pour tous ;
- ✓ créer un espace européen de la recherche et de l'innovation ;
- ✓ instaurer un climat favorable à la création et au développement d'entreprises novatrices (notamment de PME) ;
- ✓ réaliser des réformes économiques pour achever et rendre pleinement opérationnel le marché intérieur (**libéralisation des marchés de services, des marchés publics, de l'énergie ...**) ;
- ✓ disposer de marchés financiers efficaces et intégrés ;
- ✓ coordonner les politiques macro économiques pour assainir les finances publiques ;
- ✓ développer l'éducation et la formation tout au long de la vie, favoriser une politique active de l'emploi, moderniser la protection sociale et favoriser l'intégration sociale.



Les principaux objectifs chiffrés, notamment en terme d'emploi, sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau récapitulatif des objectifs chiffrés de la stratégie de Lisbonne

	France 2003	UE 25 2003	UE 15 2003	Objectif 2005	Objectif 2010
Taux d'emploi (%)	63,2	62,9	64,4	67	70
Taux d'emploi des femmes (%)	57,2	55 ;1	56,0	57	60
Taux d'emploi des travailleurs âgés (%)	36,8	40,2	41,7		50
Dépenses de R&D (% du PIB)	2,2	1,9	2,0		3

Source : rapport du groupe de haut niveau (présidé par Wim Kok), « Relever le défi, la stratégie de Lisbonne pour la croissance et pour l'emploi », www.europa.eu.int

2 Un bilan à mi-parcours : stratégie ou tragédie ?

Chaque année la Commission produit un **rapport de printemps** qui analyse de façon détaillée la mise en œuvre de cette stratégie. Nous sommes donc en 2005 à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. **De l'avis général (et de l'aveu même des autorités communautaires)**, sans parler frontalement d'échec, force est de constater que **les avancées sont limitées et mitigées**. Par exemple pour ce qui est du taux d'emploi, le relèvement pour l'UE à 15 est passée de 62,5% à 64,3% en 2003 mais l'objectif intermédiaire était fixé à 67% pour 2005 et seuls 7 Etats de l'UE à 15 sont en capacité d'y parvenir... Il apparaît d'ores et déjà que l'objectif de 70% pour 2010 ne sera pas atteint, ni celui de 50% concernant les travailleurs âgés. Les résultats ne sont pas meilleurs pour ce qui concerne la R&D.

La stratégie de Lisbonne n'a pas (encore ?) obtenu les résultats souhaités parce que, selon le rapport de la Commission,

- ✓ beaucoup trop d'objectifs ont été fixés, sans aucune priorité, et
- ✓ il existe un réel manque de clarté concernant la répartition des responsabilités politiques entre la Communauté et ses Etats membres.

De plus, la stratégie de Lisbonne couvre un trop grand nombre de domaines pour pouvoir être réellement comprise par le grand public; un programme de réformes aussi vaste et ambitieux doit être expliqué clairement. En un mot ce programme ne semble lisible ni par les acteurs institutionnels, ni par les citoyens de l'Union.



Le rapport du groupe de travail dit de « haut niveau » présidé par **Wim Kok**, rendu en novembre 2004, confirme ce bilan de mi-parcours. Mais, il rejette l'hypothèse d'un report de l'échéance de 2010 pour la réalisation des objectifs de Lisbonne. Il encourage également l'UE à ne pas chercher à copier le modèle américain. Le document insiste par ailleurs sur les défis extérieurs auxquels se trouve confrontée l'Union (notamment la croissance rapide des économies américaine et asiatique), ainsi que sur les problèmes soulevés par le vieillissement de la population européenne et par l'élargissement de l'Union à dix nouveaux Etats membres.

Tout en réaffirmant la pertinence des objectifs de la stratégie de Lisbonne, le rapport propose :

- ✓ un pilotage par le Conseil européen des efforts pour faire avancer cette stratégie ;
- ✓ que les Etats membres élaborent des programmes nationaux et s'engagent sur l'obtention de résultats ;
- ✓ que la Commission européenne évalue, rende compte et soutienne par ses actions, de nouvelles avancées. ;
- ✓ que le parlement européen joue un rôle proactif
- ✓ que les partenaires sociaux prennent leurs responsabilités.

Le rapport « Kok » prône clairement la réactivation forte de la stratégie de Lisbonne.



3 La relance en 2005

Le 2 février 2005, la **Commission a présenté ses propositions** en vue de la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, proposant un véritable "renouveau" économique, social et environnemental pour l'Europe. Les remèdes prescrits par José Manuel Barroso pour relancer le processus de Lisbonne sont au nombre de trois : recentrage, simplification et plus grande implication des Etats membres.

- ✓ un **recentrage** sur des "priorités rigoureusement définies" : la Commission suggère que l'essentiel des efforts de l'Union porte **sur la réalisation des objectifs de croissance et d'emploi**, cette orientation devant reposer sur la mise en oeuvre conjointe d'un plan d'action à l'échelle européenne et d'un ensemble de plans d'action nationaux dans les différents Etats membres ;
- ✓ la mobilisation d'un **large soutien autour du programme de réformes** : les Etats membres, les partenaires sociaux et les citoyens doivent "s'approprier" les réformes nécessaires, Lisbonne devant véritablement "faire partie du débat politique national". Chaque gouvernement devra, dans cette perspective, nommer en son sein un "M. ou une Mme Lisbonne" ;
- ✓ la **simplification générale de la stratégie** et la mise en place de **procédures de rapport allégées** : pour remplacer la myriade de rapports "que personne ne lit" (dixit Barroso lui-même), la Commission propose qu'il n'y ait plus qu'un seul rapport au niveau de l'Union et un autre au niveau de chaque Etat membre.

Les propositions de la Commission ont reçu un accueil pour le moins mitigé, plusieurs groupes politiques et représentants de la société civile redoutant qu'elles ne soient de nature à remettre en cause l'équilibre entre les trois piliers de la stratégie de Lisbonne : croissance économique et amélioration de la compétitivité, cohésion sociale et protection de l'environnement.

L'état d'avancement de la stratégie de Lisbonne a été examiné par le Conseil de l'Union Européenne les 22 et 23 mars 2005 à Bruxelles. **Les chefs d'Etats ou de gouvernements ont décidé de relancer la stratégie** en recentrant les priorités sur la croissance et l'emploi et en misant principalement sur la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain. La réalisation de cet objectif passe par la mobilisation de tous les moyens nationaux et communautaires dans trois dimensions (économique, sociale et environnementale) et de moyens financiers adéquats. Trois axes de relance ont été définis :

- ✓ connaissance et innovation – moteurs d'une croissance durable ;
- ✓ un espace attrayant pour investir et travailler ;



- ✓ la croissance et l'emploi au service de la cohésion sociale ;

Les mesures principales de relance portent sur :

- ✓ le **développement de la recherche, l'éducation et l'innovation** : Relever le niveau général d'instruction et réduire le nombre de jeunes qui quittent prématurément l'école, l'apprentissage tout le long de la vie, reconnaissance des qualifications professionnelles, diffusion de l'Europass, etc ;
- ✓ l'établissement de mécanismes de **soutien aux PME innovantes** (allègement des charges administratives, mise en place de guichets uniques, l'accès aux crédits, micro crédits et aux programmes communautaires) ;
- ✓ la poursuite d'une **politique industrielle active**, passant par le renforcement des avantages compétitifs de la base industrielle — notamment dans les **technologies d'information et de communication, le secteur d'énergie et les transports** (partenariats public privé, plateformes technologiques etc.) ;
- ✓ la contribution de la politique de **l'environnement** à la croissance et l'emploi, grâce au développement des éco-innovations et des éco-technologies ;
- ✓ un environnement réglementaire plus favorable aux entreprises, des infrastructures performantes, des services d'intérêt général de qualité à des prix abordables ;
- ✓ **un renforcement de l'attractivité du marché du travail** en passant par l'attrait financier du travail, des mesures conciliant vie professionnelle et vie familiale y compris l'amélioration de structure d'accueil en faveur des enfants, etc.

